



MINISTÈRE DES PETITES
ET MOYENNES ENTREPRISES,
DU COMMERCE, DE L'ARTISANAT
ET DES PROFESSIONS LIBÉRALES



entrepreneurs,
faites le choix de
l'économie numérique

**APPEL A CANDIDATURES POUR LA SELECTION
DE POINTS D'ACCUEIL DE PROXIMITE
ET D'ANIMATEURS DANS LE CADRE DE
LA MISE EN ŒUVRE DU
« PASSEPORT POUR L'ECONOMIE NUMERIQUE »**

Un appel à candidatures lancé dans
le cadre des Programmes " Croissance PME "



**Programmes
Croissance PME**

Une nouvelle dynamique pour le développement des PME





Sommaire

- **Le mot de Renaud Dutreil** p. 3
Ministre des PME
- **Présentation du programme :** p. 4
" Entrepreneurs, faites le choix de l'économie numérique "
- **Protocole pour la sélection des points d'accueil** p. 7
- **Protocole pour la sélection des animateurs** p. 11
- **Annexe 1 :** p. 14
Contexte de la demande
- **Annexe 2 :** p. 19
Le passeport pour l'économie numérique
- **Annexe 3** p. 29
Présentation des programmes " croissance PME "
- **Fiche de candidature " Point d'accueil "** p. 34
- **Fiche de candidature " Animateurs "** p. 35



Le mot de Renaud Dutreil



Renaud Dutreil

*Ministre des PME, du Commerce, de l'Artisanat
et des Professions libérales*

Dans notre économie, mondiale et fortement concurrentielle, les petites et moyennes entreprises (PME) et les très petites entreprises (TPE), pour se développer, doivent pouvoir innover dans leur fonctionnement comme dans leur organisation, afin d'être en mesure d'offrir davantage de services à leurs clients, créer de nouveaux produits, réduire leurs coûts et être plus réactives face aux rapides changements de leur environnement commercial, technique et réglementaire.

Le développement des usages des technologies de l'information (TIC) apparaît de plus en plus comme un levier essentiel pour la compétitivité et la performance de nos PME et TPE, dans une économie où la rapidité des échanges est devenue cruciale.

A l'heure où près d'un million de nos petites entreprises sont toujours totalement déconnectées de l'économie numérique et où 15% seulement d'entre elles profitent pleinement du potentiel offert par les TIC, j'ai décidé de lancer, dans le cadre des Programmes « Croissance PME », un projet de grande ampleur destiné à ouvrir en grand les portes de l'économie numérique à nos PME et TPE : **« Entrepreneurs, faites le choix de l'économie numérique »**.

Ce programme a pour objectif de contribuer à lever les principaux freins qui ralentissent encore l'appropriation des usages des TIC par les TPE. Ainsi, ce projet constituera pour chacune de celles qui s'y engageront, un véritable **« Passeport pour l'Economie Numérique »**. Il s'inscrit en soutien et en complémentarité de l'action des acteurs locaux.

Le présent appel à candidatures s'adresse principalement à l'ensemble des réseaux de proximité des petites entreprises qui seront, je le souhaite, des acteurs essentiels de la réussite de ce programme. Seule une mobilisation générale de leur part permettra en effet de relever le défi collectif qui nous rassemble aujourd'hui.

Je compte donc sur vous !



Présentation du programme " Entrepreneurs, faites le choix de l'économie numérique "

Le programme "Entrepreneurs, faites le choix de l'économie numérique" s'articule autour de trois axes complémentaires :

1. Le Passeport Pour l'Economie Numérique :

Le « Passeport Pour l'Economie Numérique » est une offre gratuite de découverte de l'économie numérique en direction des petites entreprises. Elle sera mise à la disposition, par le ministère des PME, des réseaux d'appui sur tout le territoire afin que ces derniers puissent accentuer leurs efforts de sensibilisation des entrepreneurs aux enjeux de l'économie numérique.

Le ministère des PME concevra ainsi une vingtaine de modules de découverte et d'initiation, très concrets, tournés vers les usages des TIC et le bénéfice que peut en tirer une petite entreprise. Ces modules seront conçus à partir de supports et de techniques multimédias.

Chaque entreprise pourra choisir librement parmi ces modules ceux qui l'intéressent le plus et qui composeront son « Passeport Pour l'Economie Numérique ».

Le dispositif d'initiation des entrepreneurs reposera sur un réseau de points d'accueil maillant le territoire (au moins 500) et sur des animateurs formés spécialement pour délivrer ces modules aux entreprises.

2. Favoriser l'émergence d'offres adaptées aux besoins et aux attentes des petites entreprises :

Il existe aujourd'hui trop peu d'offres réellement adaptées aux problématiques, aux besoins et aux compétences des petites entreprises. En liaison avec l'ensemble des acteurs du marché des TIC, un travail sera conduit afin de mieux structurer et de rendre plus lisible l'offre à destination de ces entreprises (équipements informatiques, télécoms et Internet ; conseil et assistance ; financement ; etc.).

Afin de permettre aux petites entreprises de mieux s'orienter dans la diversité des solutions commercialisées, ces nouvelles offres adaptées à leurs besoins seront identifiées par le label du programme.

Ces offres seront accessibles à toutes les entreprises françaises, mais certains avantages spécifiques seront réservés à celles ayant passé leur Passeport pour l'Economie Numérique, notamment en termes d'avantages commerciaux et de conditions de financement.

Enfin, ces nouvelles offres d'équipement et de financement pourront inclure une offre de services très performante, accessible partout sur le territoire, associant des prestations de conseil, d'installation, de formation, de maintenance et d'assistance.



3. Faire souffler un grand vent numérique sur les PME et TPE françaises :

Une campagne de communication mass media sera lancée, sous forme de programmes courts testimoniaux destinés à promouvoir les avantages de l'économie numérique pour les PME et les TPE. Cette campagne permettra de créer un « appel d'air », un « effet d'entraînement » chez les entrepreneurs et sera complétée par une campagne de communication institutionnelle, au plus près du terrain, destinée à promouvoir le « Passeport pour l'économie numérique ».

Objectifs de l'appel à candidatures

Dans le cadre du programme « Entrepreneurs, faites le choix de l'économie numérique », le présent appel à candidatures a pour but d'identifier et de sélectionner :

- d'une part, les points d'accueil délivrant le « Passeport pour l'économie numérique » dans lesquels se dérouleront les séances d'initiation des chefs d'entreprise aux technologies de l'information et de la communication,
- d'autre part, les animateurs chargés d'assurer ces séances.

Le passeport pour l'économie numérique est une offre de proximité et doit couvrir l'ensemble du territoire de la métropole et des DOM. Les animateurs s'appuieront, pour mener leur action d'initiation, sur des modules pédagogiques fournis par le ministère des PME qui présenteront les différents usages des TIC à la disposition des petites entreprises ainsi que les avantages qu'ils peuvent leur apporter. Ils recevront à cette fin, une formation délivrée par le ministère des PME sur ces modules d'initiation.

Les moyens mobilisés

Environ 7M€ seront apportés par le ministère des PME sur la durée du programme. Un club de partenaires sera constitué, dont les membres contribueront au financement de la campagne de promotion de l'action.

Durée de l'action

La durée de l'action « Entrepreneurs : faites le choix de l'économie numérique » sera de 24 mois. Elle débutera opérationnellement à l'automne 2006.

Les indicateurs de résultats

- nombre de passeports pour l'économie numérique délivrés ;
- nombre de modules d'initiation délivrés ;
- nombre d'offres labellisées ;
- nombre de « DSI externalisés » labellisés ;
- nombre d'entreprises ayant franchi le pas

8. Calendrier prévisionnel

Actions	Etapes	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre
Communication	Lancement de la campagne TV autour de la promotion de l'économie numérique								
	Lancement de la campagne de communication autour du Passeport								
Passeport pour l'Economie numérique	Lancement des appels à candidatures auprès des réseaux d'appui aux entreprises								
	Conception des modules, recrutement et formation des superformateurs								
	Formation des animateurs								
	Lancement du Passeport								
Guide d'achat et annuaires	Groupes de travail pour valider les spécifications du guide d'achat								
	Conception du guide d'achat et des annuaires								
	Mise en ligne du guide d'achat et des annuaires								
	Lancement des offres de produits et services labellisés								
Labellisation des revendeurs, coach informatiques et réseaux d'assistance	Lancement des groupes de travail de validation des critères et chartes								
	Appels à candidature auprès des revendeurs, prestataires et réseaux								
	Labellisation et mise en ligne des revendeurs, prestataires et réseaux								
	Définition et validation des principes de fonctionnement du Club des partenaires								
Club des partenaires	Constitution et lancement du Club								
	Conception du site Internet / Extranet								
Site Internet / Extranet du Programme	Mise en ligne du site Internet								
	Mise en ligne du site Extranet								



Protocole pour la sélection des « Points d'Accueil »

Un point d'accueil, pour être éligible, doit être en mesure de répondre et de s'engager sur le protocole suivant :

1. Ressources humaines

Un point d'accueil, **ne doit pas nécessairement disposer d'un animateur**. En effet, un certain nombre **d'animateurs sélectionnés dans le cadre du présent appel à candidatures pourront intervenir sur plusieurs points d'accueil**.

En revanche, pour être éligible, un point d'accueil doit nécessairement désigner **un correspondant** qui sera l'interlocuteur permanent du prestataire (en cours de sélection) qui sera chargé de l'animation des points d'accueil et des animateurs pendant toute la durée du programme (24 mois).

Son rôle sera essentiellement :

→ **de veiller au bon respect du présent protocole** par sa structure de rattachement ;

→ **de garantir une interface permanente, réactive et proactive,**

- d'une part avec le ministère des PME, pour la commande, la mise en place et la diffusion locale des supports et kits promotionnels autour du Passeport pour l'Economie Numérique,
- et d'autre part, avec le prestataire mentionné précédemment, chargé de l'animation des points d'accueil, pour les relations quotidiennes liées aux remontées d'informations sur la mise en œuvre du programme (dysfonctionnements, réponses aux enquêtes en ligne, participation aux réunions régionales autour de l'animation des points d'accueil...).

→ **d'assurer l'inscription des entreprises** qui le désirent au Passeport pour l'Economie Numérique (cf. Inscription des entreprises au ci-dessous).

Cette mission d'interface s'appuiera sur **des outils de communication et d'information en ligne disponibles sur le site Extranet du programme** mis en place par le ministère.

Ce site sera opérationnel dès **l'automne 2006 et son mode d'emploi sera adressé à chaque correspondant** désigné dans les points d'accueil du programme.

Un login et un mot de passe confidentiel seront attribués à chacun de ces correspondants leur donnant accès à un certain nombre de ressources et de fonctions spécifiques et dédiées (planification des modules, fiches des entreprises inscrites, forum de discussion, accès aux supports et kit de promotion en ligne...).

Ce système permettra par ailleurs d'assurer l'intégrité et la confidentialité des données saisies, notamment celles sur les entreprises participant au Passeport pour l'Economie Numérique.



2. Infrastructure d'accueil :

→ Mise à disposition **d'une salle ou d'un espace de travail pouvant accueillir une dizaine de personnes autour d'une table de réunion.**

→ Cette salle devra pouvoir être mise à disposition au moins **deux fois par semaine** durant **3 heures.**

→ Cette salle devra pouvoir accueillir les professionnels inscrits au Passeport pour l'Economie Numérique **à des jours et des horaires appropriés** aux contraintes de la vie de l'entreprise, y compris en dehors des heures ouvrables.

Le correspondant devra s'assurer de l'accessibilité de la salle mise à disposition lors des créneaux horaires choisis et du concours d'un animateur.

3. Equipement requis dans la salle :

→ Mise à disposition d'un **ordinateur connecté à Internet permettant d'accéder au site officiel du programme.**

+

→ Mise à disposition **d'un ordinateur équipé d'un système audio, d'un lecteur de DVD, d'un vidéo projecteur et d'un écran (cet ordinateur peut être le même que le précédent) ;**

ou

→ Mise à disposition **d'une télévision équipée d'un lecteur de DVD.**

Les points d'accueil devront s'assurer que la salle mise à disposition est libre et propre et que son équipement est en état de marche avant chaque séance d'initiation délivrée dans le cadre du Passeport pour l'Economie Numérique.

4. Inscription des entreprises au Passeport pour l'Economie Numérique :

Les points d'accueil pourront inscrire (ou désinscrire) directement les entreprises qui le souhaitent au Passeport pour l'Economie Numérique. Ces opérations ne pourront être effectuées que par le correspondant désigné et par l'intermédiaire du **site extranet du programme.**

Les **instructions indiquées dans le mode d'emploi** de ce site permettront au correspondant de procéder correctement à l'inscription d'une entreprise.



5. Programmation des modules d'initiation du Passeport pour l'Economie Numérique

Chaque point d'accueil devra programmer, en moyenne et au minimum, **deux modules par semaine** sur la base de **40 semaines** ouvrables dans l'année. L'ensemble des modules devront ainsi pouvoir être programmés sur une période donnée.

Afin de **permettre à une entreprise de passer son Passeport pour l'Economie Numérique le plus rapidement possible, en suivant si nécessaire les différents modules dans des points d'accueil différents**, une programmation alternée des modules dans les différents points d'accueil présent dans un même département sera recherchée, par exemple de la façon suivante :

	Semaine 1	Semaine 2	Semaine 3	Semaine 4...
Pt d'accueil 1	Mod. 1 & 2	Mod. 3 & 4	Mod. 5 & 6	Mod. 7 & 8
Pt d'accueil 2	Mod. 4 & 5	Mod. 6 & 7	Mod. 8 & 9	Mod. 10 & 11
Pt d'accueil 3	Mod. 9 & 10	Mod. 11 & 12	Mod. 13 & 14	Mod. 15 & 16
Pt d'accueil 4	Mod. 13 & 14	Mod. 15 & 16	Mod. 17 & 18	Mod. 19 & 20
Pt d'accueil 5	Mod. 16 & 17	Mod. 18 & 19	Mod. 20 & 1	Mod. 2 & 3

Cette planification s'effectuera :

- dans le cadre d'une **collaboration étroite entre les correspondants de ces points d'accueil**, initiée et coordonnée par le prestataire en charge de l'animation des points d'accueil ;
- directement sur **le site extranet du programme** par le correspondant de chaque point d'accueil.

Chaque entreprise inscrite au Passeport pour l'Economie Numérique pourra ainsi, via Internet, **accéder au planning des différents points d'accueils de son département et s'inscrire en ligne (ou se désinscrire) aux séances de son choix**, dans le point d'accueil de son choix.

Un telle architecture devrait permettre, de façon réaliste, d'accueillir **160 entreprises en moyenne par an et par point d'accueil**, soit 200.000 entreprises sur la durée du programme sur l'ensemble des points d'accueil.

6. Assurances

Les structures désirant jouer le rôle de point d'accueil s'engagent à **présenter toutes garanties en matière d'assurance requises** pour l'accueil du public



7. Comment présenter sa candidature à la sélection des « Points d'accueil »

Les structures désirant présenter leur candidature à la sélection des points d'accueil devront compléter **la fiche de candidature jointe au présent dossier.**

Cette fiche devra **être dûment signée par les représentants légaux** des établissements concernés ainsi que par **le correspondant désigné pour le point d'accueil.** Chaque structure transmettra cette fiche selon la procédure indiquée par sa tête de réseau, le cas échéant, par un envoi couplé avec la fiche de candidature de l'animateur proposé pour le point d'accueil.



Les animateurs devront, à l'issue de chaque session, **valider via l'extranet du programme**, les modules des entreprises présentes à cette session en complétant leur fiche individuelle. A la fin du parcours d'initiation accompli par une entreprise, ils devront valider, sur ce même extranet, **l'acquisition par cette entreprise de son Passeport pour l'Economie Numérique**.

Cette validation permettra aux entreprises concernées de retirer leur Passeport par l'intermédiaire du site officiel du programme.

2. Conditions d'exercice faites aux animateurs

Ces animateurs effectueront leur mission pédagogique **dans le cadre du contrat de travail qui les lie, le cas échéant**, à leur institution de rattachement. Ils ne seront d'aucune façon liés juridiquement au maître d'ouvrage.

Aucune rémunération spécifique de la part du ministère des PME n'est prévue pour les animateurs pour leur intervention dans le cadre du Passeport pour l'Economie Numérique.

3. Formation des animateurs

Les **animateurs** seront formés au programme en général et aux modules d'initiation en particulier, par les « super formateurs » recrutés et formés par un prestataire spécialisé (en cours de sélection par le ministère, dans le cadre d'une procédure d'appel d'offres) qui assurera également l'animation du réseau des animateurs. La formation des animateurs sera mise en œuvre selon des modalités définies par le marché qui résultera de l'appel d'offres.

→ La formation des Animateurs reposera sur **un parcours pédagogique à vocation de formation de formateurs** incluant :

- un chapitre rapide sur le contexte et les enjeux du programme ainsi que sur les **outils de gestion en ligne à leur disposition via l'extranet officiel du programme** (gestion du planning des modules, gestion des inscriptions des stagiaires, des VAC, des certificats) ;
- un deuxième chapitre plus conséquent traitera de la **posture, de la méthode et des scénarios pédagogiques à développer face aux entreprises stagiaires** ;
- enfin, le dernier chapitre sera consacré à la prise en main d'un scénario pédagogique pour chacun des modules d'initiation.

→ **Chaque Animateur sera doté d'un code utilisateur et d'un mot de passe** lui permettant d'accéder à un « **Kit pédagogique** » disponible sur le site extranet du programme.



4. Le réseau des animateurs :

Les points d'accueil sélectionnés dans le cadre du présent appel à candidatures **ne disposeront pas nécessairement tous de profils adaptés au poste d'animateur, ou tout simplement de ressources humaines disponibles.**

Dans ce contexte, une approche flexible sera privilégiée en incitant les différents points d'accueil sur un territoire donné **à mutualiser les animateurs entre eux.**

Le réseau d'animateurs constitué suite au présent appel à candidatures sera animé et coordonné sur la durée du programme (24 mois), par le prestataire en charge de leur formation.

5. Comment se porter candidat au rôle « d'animateur »

Les personnes physiques désirant se porter candidates au rôle d'animateur devront compléter **la fiche de candidature jointe au présent dossier.**

Cette fiche devra **être dûment signée par les candidats et, le cas échéant, par les représentants légaux** de leur établissement ou de leur structure de rattachement.

Les candidats transmettront cette fiche selon la procédure indiquée par leur tête de réseau, le cas échéant, par un envoi couplé avec la fiche de candidature du ou des points d'accueil auquel(s) ils seront principalement rattachés.



Annexe 1

CONTEXTE DE LA DEMANDE



Présentation du Ministère des Petites et Moyennes Entreprises, du Commerce, de l'Artisanat et des Professions libérales

Les attributions du ministre des petites et moyennes entreprises, du commerce, de l'artisanat et des professions libérales, définies dans le décret n° 2005-676 du 16 juin 2005, couvrent l'ensemble des petites et moyennes entreprises (PME), soit 98% du nombre des entreprises françaises, à l'intérieur desquelles les très petites entreprises (TPE) employant moins de 20 salariés représentent 95%.

Le rôle du ministre des petites et moyennes entreprises, du commerce, de l'artisanat et des professions libérales est de préparer et mettre en œuvre la politique du Gouvernement concernant les petites et moyennes entreprises, le commerce et l'artisanat.

Le ministre exerce également la tutelle des chambres de métiers et des chambres de commerce et d'industrie, qui sont les organismes consulaires des secteurs de l'artisanat et du commerce. Ses attributions recouvrent en outre la simplification des formalités incombant aux entreprises. Par ailleurs, il coordonne l'action de l'Etat à l'égard des professions libérales. Il contribue enfin à l'élaboration et à la mise en œuvre de la politique en matière d'apprentissage.

Le champ de compétences du ministre des PME couvre ainsi très largement l'économie française.

Pour l'exercice de ses attributions, le ministre des petites et moyennes entreprises, du commerce, de l'artisanat et des professions libérales a autorité sur la direction du commerce, de l'artisanat, des services et des professions libérales.

Présentation de la Direction du Commerce, de l'Artisanat, des Services et des Professions libérales

La direction du commerce, de l'artisanat, des services et des professions libérales (DCASPL) est une direction d'état major du ministère de l'économie, des finances et de l'industrie, créée le 2 novembre 1998, et directement placée sous l'autorité du ministre des petites et moyennes entreprises.

Son champ d'action a été élargi par décret du 26 janvier 2005 aux professions libérales et à la tutelle des chambres de commerce et d'industrie. La DCASPL est ainsi chargée de la tutelle de l'ensemble des organismes consulaires (hors secteur agricole), avec la tutelle des chambres de métiers et de l'artisanat.



Administration d'Etat, la direction sert de force de réflexion et de propositions pour élaborer et mettre en œuvre les politiques ministérielles concernant les PME et le commerce dans toutes ses dimensions (implantation commerciale et relations distributeur–fournisseur). Elle évalue les difficultés des milieux professionnels, commerce, artisanat, services, professions libérales, dans leur développement, et propose au ministre des solutions législatives et réglementaires ou des actions d'améliorations par l'exemplarité de bonnes pratiques, ou plus directement par des subventions générant un effet de levier.

Son champ d'action est très large : fiscal, social, droit du travail, tout l'environnement juridique et économique dans lequel évoluent les TPE et les PME. Elle a un rôle central en relation avec les autres ministères et directions concernés pour mettre en œuvre la politique décidée par le ministre des PME.

Le contexte de la demande : développement de l'usage des TIC dans les PME et les TPE

Dans une société où la rapidité de la communication, de la prise de décision et l'accessibilité de l'information prennent une importance croissante et essentielle, les PME, et plus particulièrement les très petites entreprises (TPE) françaises sont nettement en retrait par rapport à l'usage des technologies de l'information et de la communication. Ainsi, si 79 % des TPE sont informatisées, l'utilisation qu'elles font des outils informatiques reste trop simple : seules 30 % d'entre elles utilisent des logiciels professionnels de gestion, et 65 % disposent d'un accès à Internet. Si un quart des TPE disposent d'un site Internet, 10 % seulement proposent à leurs clients de commander en ligne. Enfin il est préoccupant de constater qu'approximativement 840 000 TPE restent totalement coupées de l'économie numérique.

Or les TPE, c'est à dire les entreprises indépendantes de moins de vingt salariés, représentent 2 261 900 entreprises sur un total de 2 400 000 entreprises, et si près de 1,2 million d'entre elles ne comptent aucun salarié, au total elles occupent 6 037 3000 personnes ; les TPE jouent ainsi un rôle central non seulement dans la création d'emplois, mais aussi dans l'insertion professionnelle des jeunes ou des seniors.

La Commission européenne, qui positionne la France en queue de peloton des pays européens en matière d'infrastructures et d'applications TIC professionnelles, évalue à cinq ans le retard des TPE françaises vis à vis de leurs concurrentes américaines en raison principalement de leurs performances insuffisantes en matière d'innovation et d'utilisation des nouvelles technologies.



C'est pourquoi la mission « TIC & TPE », présidée par M. Olivier Midière, a été chargée par le ministre des petites et moyennes entreprises de présenter des propositions visant à mettre en place une politique de sensibilisation des entrepreneurs français aux technologies de l'information et de la communication. Le rapport remis à Monsieur Renaud Dutreil, ministre des PME, par Monsieur Olivier Midière (disponible sur le site du ministère : www.pme.gouv.fr), propose trois axes de travail :

- Une importante campagne de communication permettant de sensibiliser les dirigeants des TPE à la nécessité de développer les usages des technologies de l'information et de la communication dans leur entreprise et à l'intérêt immédiat qu'ils peuvent en retirer notamment en termes de gain de temps, de réduction de leurs coûts et d'amélioration de leurs marges (ces gains sont détaillés dans le rapport),
- Un parcours d'initiation et de découverte des usages des TIC offerte aux chefs de petites entreprises permettant d'acquérir un « Passeport pour l'économie numérique » donnant accès à un certain nombre d'avantages, notamment commerciaux,
- La mise en place d'une offre privée de produits et de services mieux adaptée aux attentes, aux besoins et aux compétences des TPE.

Le ministre des PME a décidé de mettre en œuvre les préconisations de la mission « TIC & TPE » dans le cadre des programmes « Croissance PME » destinés à donner une nouvelle dynamique au développement des PME et TPE françaises. Le volet de ces programmes consacré au développement de l'économie numérique est intitulé « **Entrepreneurs, faites le choix de l'économie numérique** » et est composé de trois axes qui reprennent ceux définis par la mission « TIC & TPE ».

Notre stratégie : articuler la politique de l'Etat autour de trois types d'actions

- Les actions à mener sur les entreprises. Ces actions portent sur :
 - La sensibilisation des créateurs et des dirigeants de TPE aux nouveaux enjeux de l'économie numérique ;
 - Leur initiation et celle de leurs conjoints et collaborateurs aux nouvelles règles et aux nouveaux usages et outils de cette économie ;
 - Leur stimulation pour passer à l'action, c'est-à-dire pour intégrer d'avantage ces nouveaux outils et usages dans leur fonctionnement quotidien et dans la stratégie de leur entreprise à court et moyen termes ;
 - L'aide et le soutien à leur apporter dans le cadre de ce passage à l'action, notamment au niveau des conditions de financement et d'accompagnement de leur projet TIC.



→ Les actions à mener sur les réseaux d'appui aux entreprises. Ces actions portent sur :

- Le renforcement de leurs actions TIC auprès des petites entreprises par la mise à disposition de ces réseaux d'une offre « marketing » de découverte et d'initiation séduisante à destination des TPE, le « Passeport pour l'économie numérique ».
- La réalisation et la mutualisation des outils et des actions de formation, de communication et d'animation nécessaires à la promotion et à la diffusion de cette offre sur les territoires.

→ Les actions à mener sur l'offre. Ces actions portent à la fois sur :

- Le développement d'une offre de produits et services informatiques, télécoms et Internet adaptée aux besoins, aux attentes et aux compétences des petites entreprises.
- La mise en place d'un système de distribution de ces offres lisible et performant.
- L'amélioration des conditions de financement de ces offres, notamment pour les créateurs d'entreprises.
- Et enfin sur l'émergence d'un réseau de conseil et d'assistance de proximité dense, organisé et professionnalisé, facilitant la sélection, l'installation, l'utilisation, la maintenance et l'évolution de ces offres par les TPE.



Annexe 2

LE PASSEPORT POUR L'ÉCONOMIE NUMÉRIQUE



Présentation du « Passeport pour l'Economie Numérique »

Le « Passeport pour l'Economie Numérique » est une offre de découverte et d'initiation gratuite à destination des créateurs et des dirigeants de TPE, de leurs conjoints et de leurs collaborateurs, mise à la disposition des réseaux d'appui aux entreprises.

Cette offre n'a, en aucune façon, vocation à venir « cannibaliser » les offres de formation aux TIC déjà proposées par les multiples acteurs privés et publics sur le terrain, mais se situe en amont de ces dernières, afin, au contraire, d'en stimuler la demande.

1. Les deux objectifs du « Passeport pour l'Economie Numérique »

1.1. Apporter un soutien aux réseaux d'appui évoluant sur tout le territoire national pour que ces derniers puissent accomplir leur mission de sensibilisation avec plus d'efficacité en mettant à leur disposition :

- Une **offre « marketing » séduisante** de découverte et d'initiation aux TIC en direction des créateurs et dirigeants d'entreprises de leur circonscription ;
- Un **dispositif de formation** de leurs conseillers à cette offre ;
- Les **outils nécessaires** à la promotion nationale et locale de cette offre ;
- Et enfin, en assurant **l'animation et la coordination** générale du déploiement de cette offre sur tout le territoire.

En renforçant, en structurant et en coordonnant les actions de sensibilisation aux TIC mises en œuvre par les différents réseaux d'appui aux entreprises sur le territoire français, le « Passeport pour l'Economie Numérique » permettra d'apporter :

- Une **cohérence nationale dans les messages adressés** aux entrepreneurs en matière de sensibilisation aux TIC ;
- Une **mutualisation efficace des moyens techniques et pédagogiques** engagés par les réseaux d'appui ;
- Une **rationalisation pertinente des ressources humaines et financières** mobilisées par ces derniers.

Enfin, cette offre constituera également pour l'ensemble des réseaux mobilisés un levier efficace en matière de promotion de leurs offres payantes de formation continue et d'accompagnement en direction des ressortissants ou adhérents de leur circonscription s'inscrivant au « Passeport pour l'Economie Numérique ».



1.2. Inciter les créateurs et les dirigeants de TPE à rentrer dans l'économie numérique en mettant à leur disposition (et à celle de leurs conjoints et collaborateurs) une offre d'initiation gratuite aux outils et usages numériques leur permettant :

- **De découvrir et de mieux comprendre** les multiples champs d'application des TIC ;
- **D'identifier l'impact potentiel des TIC** sur leur activité et leur métier, et donc de se projeter dans les usages possibles des TIC pour leur entreprise ;
- **De mieux comprendre les étapes clés** de la conduite d'un projet TIC et de mieux connaître les différents intervenants de la chaîne de valeur des TIC.

2. Les publics concernés par le Passeport pour l'Economie Numérique

Le vivier du public cible est constitué par les dirigeants de petites et moyennes entreprises et plus particulièrement de très petites entreprises (TPE), qui exercent des activités très diverses, commerce, artisanat, professions libérales, services à la personne, services à l'entreprise, métiers d'art, production, etc...

Le public particulièrement visé est celui des entreprises qui montrent des réticences à avoir recours aux technologies de l'information et de la communication, du fait principalement :

- **De difficultés à percevoir le nouveau contexte** technique et économique dans lequel évoluent les entreprises,
- **D'une résistance culturelle forte** de la part des dirigeants les plus âgés (63 % des dirigeants de TPE ont plus de 45 ans et 16 % plus de 55 ans),
- **D'une méconnaissance des possibilités offertes** par les technologies de l'information et de la communication,
- **De craintes** devant un discours trop élitiste ou technique.

Les conjoints des dirigeants de très petites entreprises, qui dans 50% des cas occupent des fonctions administratives et/ou commerciales, font l'objet d'une attention particulière au regard de leur double statut de prescripteur / utilisateur. Ce constat est renforcé par le fait que les technologies de l'information et de la communication représentent pour eux un excellent moyen pour faire face plus aisément, au quotidien, à leurs obligations à la fois professionnelles et familiales.

Plus globalement, les publics concernés se décomposent en trois typologies :

- **Le porteur d'intention TIC** : « il sent qu'il faut y aller » mais ne sait pas comment faire, trouver sa porte d'entrée dans les technologies ; il a besoin d'initiation sur les concepts de base ainsi que d'être rassuré. Au sein de la cible TPE, 50% des entrepreneurs relèvent probablement de cette catégorie ;



→ **Le porteur de projet TIC** : « il sait qu'il faut y aller » et a déjà une culture ou des habitudes d'utilisation des TIC. Les nouveaux créateurs d'entreprises représentent bien cette typologie. Au sein de la cible TPE, environ 35% relèvent de cette catégorie et constituent donc, un public acquis, prêt au passage à l'acte et certainement la cible prioritaire dans la première phase de l'opération. C'est un public sur lequel il faut s'appuyer en termes d'affichage de résultats du passeport pour les phases suivantes et comme exemples de réussite de l'opération ;

→ **L'acteur TIC** : « il y est déjà ». Ce sont des praticiens de l'informatique et/ou d'Internet. Ils ont déjà des applications ou des solutions et souhaitent passer à la vitesse supérieure en étendant leur système, en utilisant de nouveaux outils, en développant de nouveaux usages. Au sein de la cible TPE, 15% relèvent de cette catégorie : ils seront intéressés par les modules thématiques et spécialisés. C'est pour le programme, un public "facile" à convaincre.

3. Les modalités de mise en oeuvre du Passeport pour l'Economie numérique

Au regard du peu d'appétence qu'ont les créateurs et les dirigeants de TPE pour la formation continue, le gouvernement a opté pour la mise en place d'un dispositif se situant en amont de ces offres, une sorte de « parcours initiatique », reposant sur les modalités de mise en oeuvre suivantes :

→ **Elaboration de modules d'initiation d'une durée de deux à trois heures chacun couvrant l'ensemble des outils et usages numériques et répondant à l'hétérogénéité des publics en termes d'attentes et de niveaux.**

Pour obtenir son Passeport pour l'Economie Numérique, une entreprise devra avoir assisté à un nombre minimum de modules, sachant que ces modules pourront se répartir entre plusieurs personnes d'une même entreprise.

Ainsi le dirigeant n'en choisira peut-être qu'un ou deux, son conjoint deux ou trois et son ou ses collaborateurs deux ou trois également. Plus les personnes initiées dans une même entreprise seront nombreuses, plus le programme sera efficace.

3.1. Le contenu des modules

La liste présentée ci-après n'est ni définitive ni exhaustive. Elle est donnée à titre indicatif dans l'attente de connaître le prestataire qui sera chargé de la conception des modules à l'issue de l'appel d'offres lancé au mois d'avril 2006 (notification du marché prévue mi-2006) : découverte du Web, site Internet, outils collaboratifs, environnement de travail, périphériques numériques et mobilité, gestion commerciale et administrative, services à distance, conquête de clients, téléprocédures et formalités, marchés publics, dématérialisation des échanges...



Le scénario de présentation de chaque usage et outil détaillé dans ces modules s'attachera à répondre aux questions essentielles que se pose tout utilisateur : à quoi ça sert ? Comment ça marche ? Combien ça coûte ? Quels sont les bénéfices pour mon entreprise ? Quel impact sur mon métier ou mon activité ? Quelles sont les règles d'or de mise en œuvre ? Quels sont les principaux prestataires et les principales offres du marché ? A qui dois-je m'adresser pour acheter cet outil ou pour le développer ? Qui peut m'aider dans ma démarche ? Où trouver le financement ?

3.2. Le déroulement des modules

Chaque module sera articulé autour :

→ **De la projection de plusieurs animations multimédias permettant de présenter les outils et les usages concernés (entre 30 et 45 minutes en tout).**

Le choix du multimédia est très vite apparu comme incontournable pour plusieurs raisons : impossibilité d'équiper chaque point d'accueil de l'ensemble des équipements et des applications qui seront présentés ; nécessité de diminuer les risques de pannes, de dysfonctionnements ou d'erreurs de manipulation de la part des animateurs ; impossibilité de former les animateurs à l'ensemble des outils et usages présentés ; possibilité de reproduire et de diffuser les contenus pédagogiques ainsi développés à des centaines de milliers d'exemplaires pour un coût marginal très faible, soit sur des supports numériques (CD ROM, DVD, Clés USB) soit via Internet ; performance pédagogique inégalable des contenus développés grâce au potentiel de créativité et à la souplesse des techniques multimédias (démonstrations, zoom, ralentis, effets graphiques, montages, images animées, photos, vidéos...).

Afin de ne pas **rendre ces supports multimédias trop vite obsolètes** au regard du rythme rapide de l'innovation technologique, leur conception sera davantage orientée sur les grands principes de fonctionnement et d'utilisation des outils présentés que sur leurs propriétés et leurs fonctionnalités techniques pures. Enfin, toutes les animations multimédias développées **seront également accessibles sur le site Internet** officiel du programme gouvernemental à partir d'un code utilisateur et d'un mot de passe qui seront attribués à chaque stagiaire lors de son inscription au Passeport pour l'Economie Numérique (Cf. Inscriptions ci-dessous).

→ **D'un échange interactif avec l'animateur et les autres stagiaires présents (entre 1H30 et 2H)** afin d'étudier des exemples concrets d'applications dans les différents secteurs d'activité représentés dans la session (des **fiches argumentaires métiers et des témoignages de réussite seront produits avec les fédérations et les syndicats professionnels pour chaque usage et outil présenté**) ; de comparer les expériences ; d'obtenir plus d'explications ; d'étudier les conditions dans lesquelles l'outil ou l'usage présenté pourrait constituer une opportunité pour les entreprises présentes, et comment celui-ci pourrait s'intégrer dans leur fonctionnement et leur organisation ; d'identifier les solutions techniques et les opportunités commerciales proposées par les industriels dans le cadre du Passeport pour l'Economie Numérique ; d'identifier les fournisseurs et les prestataires de sa région participant au Passeport pour l'Economie Numérique ; de définir les étapes de mise en œuvre de son projet dans le temps...



3.3. Validation des connaissances

A la fin de chaque module, les stagiaires devront, pour le principe, répondre à un QCM portant sur les outils et usages numériques présentés durant la session. Ce questionnaire fera office de « validation d'acquisition des connaissances » (VAC) des stagiaires et permettra d'instaurer un minimum de formalisme dans le passage du « Passeport pour l'Economie Numérique », et donc de lui attribuer plus de valeur, tant aux yeux des stagiaires que de leur environnement. Ainsi, chaque « validation d'acquisition des connaissances » obtenue par une entreprise sera inscrite sur son « compte » Internet par l'animateur de sa session en se connectant sur le site officiel du programme.

3.4. Certification

A l'issue de son parcours initiatique, chaque entreprise se verra remettre un document « officiel » certifiant qu'elle a bien obtenu son « Passeport pour l'Economie Numérique », accompagné d'un support numérique contenant l'ensemble des animations multimédias conçues autour des modules de découverte et d'initiation ainsi que les fiches argumentaires métiers et les témoignages de réussite associés.

3.5. Inscription des entreprises

Plusieurs possibilités seront offertes aux créateurs et dirigeants pour inscrire leur entreprise au « Passeport pour l'Economie Numérique » :

- soit directement sur le site officiel du programme à partir de chez lui ou de son entreprise,
- soit dans les réseaux d'appui participant à l'opération,
- soit en renvoyant un bulletin d'inscription papier (des centaines de milliers de bulletins seront diffusés via les réseaux de prescripteurs et les partenaires du programme),
- soit par téléphone (un numéro vert sera mis en place à cette occasion).

Lors de cette inscription, un code utilisateur et un mot de passe sera attribué à chaque entreprise afin qu'elle puisse gérer son compte (notamment choisir ses modules et s'inscrire en ligne aux sessions qui lui conviennent en termes de dates, d'horaires et de lieux) et accéder aux multiples ressources (BDD, annuaires) et informations disponibles sur le site.

3.6. Les « Points d'accueil » du Passeport pour l'Economie Numérique

Les points d'accueil seront composés d'établissements issus principalement des différents réseaux d'appui aux entreprises françaises.

Notre objectif est de parvenir à un maillage équilibré du territoire français en termes de nombre et de répartition des points d'accueil, tout en adaptant cette répartition à la densité des TPE présentes dans chaque zone territoriale.



Le nombre de points d'accueil minimum nécessaires est estimé à 500 (soit 5 en moyenne par département) pour un déploiement efficace du programme, sachant que le potentiel dont nous disposons se situe autour de 2 700 points (réseaux d'appui, prescripteurs et partenaires soutenant le programme).

Le recrutement des points d'accueil s'effectuera simultanément à l'appel à candidatures d'animateurs organisé en collaboration avec chaque tête de réseau (**cf. protocole lié à la sélection des « Points d'accueil »**).

Le cas particulier de l'Ile-de-France : avec près de 15% des TPE françaises (plus de 350.000) implantées en IDF, un dispositif spécifique est actuellement étudié pour cette région en collaboration avec les acteurs partenaires du programme, que ce soit au niveau de la gestion des points d'accueils ou de celle des animateurs.

3.7. Les « animateurs » du Passeport pour l'Economie Numérique

Issus des réseaux d'appui aux entreprises participant au programme, ces animateurs auront pour mission de faire passer leur Passeport pour l'Economie Numérique aux entreprises inscrites au programme.

Il interviendront dans leur structure de rattachement si cette dernière dispose d'un « point d'accueil » ou dans toute autre point d'accueil dépourvu d'animateurs.

Leur recrutement s'effectuera simultanément à l'appel à candidatures des points d'accueil organisé en collaboration avec chaque tête de réseau (**cf. protocole lié à la sélection d' « animateur »**).

Ces animateurs bénéficieront d'une formation spécifique et d'un apport méthodologique pour la mise en œuvre et la diffusion des modules.

3.8. Les super formateurs

Les supers formateurs seront recrutés et formés par le prestataire en charge de la conception et du déploiement des modules d'initiation. Ils devront à la fois bénéficier d'une bonne connaissance de la TPE et d'une bonne expérience pédagogique et être des praticiens des TIC appliquées à l'entreprise.

Il est à noter que ces super formateurs auront également une fonction de suivi et d'animation auprès des animateurs qu'ils formeront, et ce tout au long du programme.

Les super formateurs bénéficieront d'une formation incluant :

- Le contexte, les enjeux, le système de gestion (Internet), les indicateurs de mesure et de performance du programme ainsi que la présentation de leur rôle dans le temps auprès des animateurs ;
- Un module pédagogique de formation de formateur qui leur permettra d'apporter leur concours méthodologique aux animateurs ;
- La déclinaison des modules d'initiation mais vue et présentée avec le regard du super formateur.



4. La stratégie de communication et de prospection déployée autour du Passeport pour l'Economie Numérique

La stratégie de communication et de prospection déployée autour du Passeport pour l'Economie Numérique sera **conçue, financée et mise en œuvre par le ministère des PME** en collaboration avec une agence de communication en cours de sélection.

L'un des principaux enjeux de cette communication se situera bien dans la capacité à convaincre les chefs d'entreprise, leurs conjoints ou leurs collaborateurs, de prendre le temps nécessaire pour s'inscrire, se déplacer et assister aux différents modules d'initiation qui constitueront leur Passeport pour l'Economie Numérique, la meilleure communication restant celle initiée par les dirigeants ayant obtenu leur « Passeport pour l'Economie Numérique », et qui, satisfaits de cette expérience, en parleront autour d'eux .

Cette stratégie se positionnera donc en « relais » de la campagne de communication mass media destinée, elle, à « fertiliser » le terrain, et aura pour **objectif principal de venir en soutien de l'action des points d'accueil participant au Programme et de favoriser l'inscription du plus grand nombre** possible de créateurs et de dirigeants de TPE au Passeport pour l'Economie Numérique, sachant que l'objectif que s'est fixé le ministre des PME est d'atteindre **200.000** Passeports pour l'Economie Numérique délivrés sur toute la durée du programme, soit 24 mois.

Un dispositif centralisé d'interaction avec les publics cibles pour gérer les demandes d'information et les inscriptions au Passeport pour l'Economie Numérique

Par ailleurs, afin d'alléger le travail des points d'accueil et d'optimiser la gestion de la relation clients dans le cadre du déploiement du programme (inscriptions, informations et renseignements de toute nature), cette stratégie reposera, entre autre, sur la mise en place **d'un centre d'appel centralisé, interconnecté avec le site Internet officiel du programme et destiné à traiter l'ensemble des appels entrants**, sous toutes les formes (courrier, email, téléphone...), liés au programme.

Enfin, cette stratégie de communication / prospection, dont le contenu exact sera connu dès lors que le prestataire en charge de la concevoir et de la mettre en œuvre aura été choisi, associera deux niveaux complémentaires d'actions.



4.1. Le niveau national

- **Création et déclinaison** de l'identité graphique du programme « Entrepreneurs, faites le choix de l'économie numérique » et de l'action « Passeport pour l'Economie Numérique » (logo, charte, Labels, Certificat...);
- **Gestion du contenu** du site Internet officiel du Programme ;
- **Elaboration des argumentaires et des messages** clé par publics cibles (créateurs, dirigeants, conjoints, collaborateurs...) et par typologie (porteur d'intention, porteur de projet, acteur TIC) basés sur les bénéfices des outils et usages numériques en général et sur ceux du « Passeport pour l'Economie Numérique » en particulier ;
- **Création et diffusion des documents promotionnels** (dépliants, flyers, affiches...) reprenant les argumentaires et messages clé et présentant le « Passeport pour l'Economie Numérique » (avec bulletin d'inscription) ;
- **Gestion du dispositif d'interaction avec les publics cibles** via la mise en place d'un centre d'appel centralisé et interconnecté au site officiel du programme ;
- **Création et gestion du « Club de Partenaires TIC »** autour du programme ;
- **Gestion des relations presse** (conférences de presse, dossiers et communiqués, interviews, reportages, témoignages...);
- **Gestion des partenariats presse** autour du « Passeport pour l'Economie Numérique » (encartages, publicités, sites Internet, reportages, articles, opérations spéciales...);
- **Conception et gestion des campagnes media régionales** (radio, PQN, PQR, presse économique TPE, presse métiers TPE, affichage et Internet) autour du « Passeport pour l'Economie Numérique » ;
- **Gestion de la communication opérationnelle** : participation aux grands salons et événements professionnels nationaux et régionaux dédiés aux TPE ;
- **Et enfin mobilisation d'un large réseau de prescripteurs et définition des actions de communication et de prospection à mener en collaboration avec ce réseau** : insertions d'articles et de publicités dans leurs magazines, envois de mailing spécifiques, mise en place de PLV, d'affiches et diffusion de dépliants dans leurs agences, succursales, représentations régionales ou départementales, diffusion d'informations et mise en place de liens sur leur sites Internet, participation en commun à des salons professionnels, etc.

4.2. Le niveau local : mise à disposition des points d'accueil et des réseaux de prescripteurs présents sur les territoires de Kits de Promotion « prêts à l'emploi » off & on line

- **Kit « Point d'information »** : affiches / cavaliers porte dépliants, supports de présentation pour animer des réunions, conférences (power point) ;



- **Kit « Prospection ciblée »** : mailing / e-mailing d'alerte illustrant bénéfices et modalités du Passeport pour l'Economie Numérique ; opérations de parrainage ; bannières Internet avec liens vers le site officiel / module web master ; publicités sur supports numériques pour insertion dans les magazines des réseaux d'appui et autres ;
- **Kit « Salon »** : stand parapluie, animations power point avec Testimonials ; présentations multimédia des modules d'initiation ;
- **Kit « RP »** : dossiers et communiqués de presse prêts à l'emploi.



Annexe 3

PRÉSENTATION DES PROGRAMMES “ CROISSANCE PME ”



Une nouvelle dynamique pour le développement des PME



Cinq « Programmes Croissance PME » pour lever les freins au développement des PME

Pour lever les obstacles à la croissance des PME, le gouvernement a décidé le lancement de cinq « Programmes Croissance PME ».

→ Chaque « programme croissance PME » correspond à un enjeu considéré comme déterminant pour favoriser la croissance des PME (financement, acquisition de compétences et de technologies, conquête de nouveaux marchés, création d'entreprises de croissance, croissance externe...). Il est décliné en actions qui, partant de freins identifiés au développement des entreprises, apportent **des solutions concrètes et opérationnelles**.

→ Chaque « programme croissance PME » disposera d'un calendrier s'étalant **sur une durée limitée**, entre 2 et 5 ans. Il sera doté d'un budget déterminé destiné à financer des actions précises sur la base d'appels à projets ou à candidatures plutôt que des structures. Il s'efforcera de créer une dynamique positive par des mesures opérationnelles circonscrites qui pourront, à leur terme et après évaluation, être reconduites ou abandonnées.

→ La mise en œuvre des « programmes croissance PME » associera étroitement **des experts compétents sur la problématique traitée issus de la société civile**. Une personnalité reconnue pour sa compétence ou l'exemplarité de son expérience pourra être désignée pour « parrainer » chaque programme.

→ Les « programmes croissance PME » afficheront des objectifs quantitatifs ou qualitatifs associés à une série d'indicateurs de résultat et feront l'objet **d'évaluations régulières** s'appuyant sur des expertises extérieures.

Les cinq « programmes croissance PME »

Programme « Financement de la croissance »

Les ressources de la nation, publiques et privées, doivent s'associer pour soutenir la croissance des PME, parce qu'il s'agit de bâtir l'avenir. Pour favoriser la croissance de nos « gazelles », deux milliards d'euros seront levés sur les marchés financiers. Ces sommes seront investies, aux cotés de souscripteurs privés, dans des fonds qui prendront des participations dans les PME pour financer leur développement.

Le dispositif sera placé sous la responsabilité d'un comité d'orientation associant acteurs publics et privés, qui définira la politique d'allocation d'actifs, en l'adaptant dans le temps en fonction des besoins du marché et en tenant compte des retours d'expérience. Le programme contribuera à la structuration, en France, de l'industrie du capital-risque et du capital-développement, afin de favoriser une meilleure allocation de l'épargne vers les entreprises de croissance.



Programme « Compétitivité et performance »

Pour se développer, dans un contexte de mondialisation accélérée des échanges dont Internet est l'un des principaux vecteurs, nos PME doivent rechercher plus de performance, plus de valeur ajoutée, plus de compétitivité.

Donner aux PME les moyens de protéger leurs innovations.

Aujourd'hui, les PME ne déposent que 12 % de l'ensemble des demandes de brevet. Parmi les obstacles majeurs, la complexité et le coût moyen du dépôt restent déterminants. Notre objectif est donc d'accroître de 50 % en deux ans le nombre de PME déposant un brevet et d'en assurer une protection efficace. Pour y parvenir :

- 1 000 labels « Génération innovation » seront attribués ouvrant droit à de la formation et à une assistance à la propriété industrielle.
- 500 premiers brevets gratuits pour les PME seront financés.
- une assurance protection de la propriété industrielle sera mise en place en partenariat avec les assureurs privés.

Donner aux PME l'accès à l'économie numérique.

Parmi nos plus petites entreprises, 840 000 sont totalement déconnectées de l'économie numérique et 15% seulement des PME tirent pleinement profit de l'utilisation des TIC. Pour faire entrer nos petites entreprises dans l'économie numérique :

- 200 000 « passeports pour l'économie numérique » leur seront proposés pour les aider à progresser dans l'économie numérique.
- avec l'ensemble des acteurs du marché des TIC, des offres de solutions et de services adaptées seront proposées pour répondre plus précisément à leurs besoins.
- une campagne nationale de communication sera lancée pour les sensibiliser aux enjeux de l'usage des TIC.

Donner aux PME l'accès à des compétences nouvelles.

D'un côté, la plupart des dirigeants de PME n'ont pas la disponibilité suffisante pour mener une réflexion approfondie sur la stratégie industrielle, commerciale et financière de leur entreprise. De l'autre, très peu de cadres issus des grandes écoles et universités françaises se dirigent vers les PME.

- 500 bourses PME seront attribuées à des étudiants de haut niveau afin qu'ils apportent à des PME leurs compétences à temps complet ou partagé.

Programme « De nouveaux marchés pour les PME »

Pour se développer, une PME doit trouver de nouveaux clients. Or beaucoup de nos PME, même parmi les plus performantes - qui sont souvent des entreprises de niche - peinent à se développer parce qu'elles évoluent sur des marchés trop petits. Il est donc apparu nécessaire de leur faciliter l'accès à des marchés qu'elles ne touchent pas ou insuffisamment.



Accompagner les PME vers les marchés étrangers.

Aujourd'hui, seules 100 000 PME exportent dont la moitié de façon occasionnelle. 200 000 entreprises supplémentaires évoluent sur des secteurs ayant un potentiel à l'exportation. Pour multiplier le nombre de PME s'adressant aux marchés étrangers :

- la création de 1 000 groupements de PME à l'export sera favorisée.
- le rôle des entreprises de commerce travaillant à l'international sera valorisé comme moyen pour une PME d'établir un premier flux commercial vers un marché étranger.

Accompagner les PME vers le commerce en ligne.

Le commerce électronique connaît une croissance rapide en France. Le nombre de sites marchands actifs en France dépasse aujourd'hui 10.000 mais 60% de ces sites réalisent moins de 10 transactions par mois. Les PME françaises ne sont donc pas encore assez commerçantes sur Internet ou doivent encore professionnaliser cette activité.

- cet objectif sera poursuivi notamment par le recours à 1 000 « Webmasters PME ».

Accompagner les PME vers les marchés grands comptes.

La croissance des PME repose notamment sur leur capacité à obtenir des commandes de la part de grandes entreprises ou de l'Etat. Le « Pacte PME », démarche initiée par le comité Richelieu et OSEO, vise à mettre en relation PME et grands comptes, publics et privés.

- l'objectif est de doubler en un an le nombre de PME inscrites au « Pacte PME » et le nombre de grands comptes signataires du Pacte.

Programme « Croissance externe et transmissions »

La croissance des PME doit aussi passer par des rapprochements et des fusions, en particulier sur des marchés à croissance modérée.

Promouvoir la croissance externe des PME.

Le recours à la croissance externe est un levier efficace de croissance, trop peu utilisé par les PME.

- dans les filières où le besoin de concentration est particulièrement évident, une cartographie du secteur sera réalisée, en lien avec les organisations professionnelles, et des intermédiaires spécialisés seront mandatés pour favoriser les rapprochements entre PME et leur donner ainsi de nouvelles opportunités de croissance.

Promouvoir la transmission d'entreprises.

700 000 entreprises seront à céder dans les 10 prochaines années. Le gouvernement a pris en 2003 et 2005 de très importantes mesures, notamment fiscales, et a ainsi créé les conditions d'un passage de relais efficace entre le cédant et le repreneur.

- dans le cadre du programme, des actions concrètes permettront de fluidifier le marché de la transmission des moyennes entreprises, afin de permettre la bonne transmission de 5000 entreprises de taille moyenne.



Programme « Gazelles ».

Pour permettre l'émergence de nos champions économiques de demain, un soin particulier sera attaché à détecter, financer et accompagner les projets de création d'entreprise à très haut potentiel.

Financer les gazelles par le développement de réseaux d'investisseurs de proximité.

Les investisseurs de proximité - business angels - jouent un rôle clef dans le démarrage de projets à potentiel, en apportant les fonds propres nécessaires, mais aussi leur expérience et leurs conseils. On estime leur nombre à 4000 en France, alors qu'ils seraient 40 000 en Grande Bretagne.

→ la constitution de réseaux d'investisseurs de proximité sera favorisée et leur mise en relation avec les créateurs d'entreprises facilitée.

Faire émerger des gazelles par essaimage depuis les grandes entreprises.

L'essaimage technologique et l'essaimage stratégique permettent de faire émerger des PME à potentiel à partir d'idées nées au sein d'une entreprise, mais que celle-ci ne sait pas ou ne souhaite pas exploiter elle-même. Cette démarche qui a déjà fait ses preuves est très peu structurée aujourd'hui, même dans les plus grandes de nos entreprises.

→ 50 grandes entreprises capables de faire émerger des PME à fort potentiel seront identifiées. Sur la base d'une méthodologie tirée d'expériences réussies, elles seront assistées pour structurer une démarche d'essaimage stratégique.

Accompagner la croissance des gazelles.

Le développement des entreprises de croissance est souvent ralenti par le manque de compétences et de moyens internes leur permettant de surmonter rapidement les obstacles de toutes natures auxquelles elles doivent faire face.

→ 2000 entreprises de croissance seront identifiées et recevront le label « gazelles ». Afin de leur offrir un accompagnement renforcé, adapté à leurs besoins, les gazelles bénéficieront notamment d'un accès facilité à des spécialistes de haut niveau capables d'accélérer leur développement et d'assurer le succès rapide de leur projet.